

COMMUNE DU PLESSIS GRAMMOIRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 16 mai 2008, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Christian COUVERCELLE, Maire.

Etaient présents

Bruno DAUNOIS - Christine GERAL - Philippe GUICHARD, Adjoint

Philippe ABELLARD - Guylaine ARNOULD-DUMA - Michel BARAT - Véronique BARTELMANN - Cristian DUMA - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Marie-Claire RONDEAUX - Matthieu TURLURE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés

Philippe LERAY (pouvoir à Philippe ABELLARD)
Stéphane SOUCHARD (pouvoir à Christian COUVERCELLE)
James TAUGOURDEAU

Le Conseil Municipal a désigné Bruno DAUNOIS, adjoint, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 28 mai 2008.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2008 approuvé à l'unanimité.

I - AFFAIRES GENERALES

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire de MARS 2008/01 est abrogée.
Une nouvelle délibération reprenant les mêmes délégations mais en y apportant des précisions est soumise à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité.

II - INFRASTRUCTURES

1° - AMENAGEMENT DU QUARTIER DU CLOS DE LA PELLETERIE

M. le Maire rappelle qu'une étude urbanistique pour l'aménagement du quartier du Clos de la Pelleterie a été engagée par délibération en décembre 2006. Sur les 3 équipes retenues pour réaliser la première partie de cette étude, il faut maintenant en choisir une.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue l'étude de conception urbanistique du quartier de la Pelleterie à l'équipe A+B Urbanisme et Environnement et l'Atelier 306°.

2° - POINT SUR LE PROJET MODIFICATIF DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DES MAUGARDERIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la motion relative au projet d'urbanisme de Mme MARTINEAU. Ce projet porte sur la possibilité de viabiliser une parcelle issue de sa propriété. Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter un modificatif au règlement du lotissement « Les Maugarderies ».

3° - CONVENTION DE SERVITUDE SUR LA PROPRIETE APPARTENANT A Mme Simone RICHARD

Mme RICHARD bénéficie d'une servitude souterraine de puisage depuis qu'elle a acquis son terrain à M. HODEE. La commune a fait l'acquisition d'une bande de terre sur laquelle se situe le puits. Or, Mme RICHARD souhaite conserver cette servitude. Il convient donc d'établir par acte notarié une convention de servitude entre Mme RICHARD et la commune permettant l'utilisation de ce puits par sa propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

III - AFFAIRES ECONOMIQUES

REVISION DES LOYERS DES 7 LOCATIFS DE LA COMMUNE GERES PAR HABITAT 49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'augmenter le taux des loyers des 7 locatifs de Baulieu de 2,4 % à compter du 1^{er} juillet 2008.

IV - FINANCES

1 ° - PLACEMENT FINANCIER EN TRESORERIE

La commune a effectué un placement en bons du trésor négociables, sur un an, d'un montant de 300 000 € qui est arrivé à échéance. Il convient donc d'envisager un nouveau placement. Après étude de deux types de placement, M. Le Maire propose un placement à compte à terme pour un montant de 300 000 €, d'une durée de 6 mois, puis un renouvellement mensuel tout au long du mandat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

2° - DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET ANNEXE « ZA BAULIEU + ATELIER RELAIS » - ANNÉE 2008

Afin de pouvoir honorer la facture de la société SOCOTEC consécutif au diagnostic sur l'atelier n° 6, il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires supplémentaires suivants : dépenses : + 450.00 € - recettes + 450.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

V - PERSONNEL

▪ OUVERTURE DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES

Afin de permettre un avancement de grade à trois agents communaux il est nécessaire d'ouvrir : aux services Ecoles et Restauration scolaire : deux postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe, à raison de 32 h par semaine, pour l'avancement de grade de deux ATSEM, aux services techniques : un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, à raison de 39 h par semaine, pour l'avancement de grade d'un adjoint technique 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, ces propositions qui viendront modifier le tableau des effectifs adopté en janvier 2008.

VI - QUESTIONS DIVERSES

DIA : Vente par les Consorts Richard d'un terrain constructible au, 13 chemin des Maugarderies, composé d'une parcelle de 22 m² cadastrée AD 171 et d'une parcelle de 339 m² cadastrée AD 174, soit au total 361 m², à M Christian Souchard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le **mercredi 25 juin 2008** à 20 h 30.